

**Ministry of Energy and Mines**

Office of the Minister

77 Grenville Street, 10<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 2C1  
Tel.: 416-327-6758

**Ministère de l'Énergie et des Mines**

Bureau du ministre

77, rue Grenville, 10<sup>e</sup> étage  
Toronto ON M7A 2C1  
Tél. : 416-327-6758



MC-994-2025-1954

December 18, 2025

Geoff Owen  
Board Chair  
Ontario Energy Board  
2300 Yonge Street, 27th floor  
P.O. Box 2319  
Toronto, ON M4P 1E4

Monsieur,

En ma qualité de ministre de l'Énergie et des Mines, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la présente lettre d'instructions renouvelée, faisant état des mises à jour relatives aux priorités de notre gouvernement pour 2026-2027, destinées aux organismes provinciaux. La lettre énonce par ailleurs mes attentes à l'égard de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et précise le rôle que celle-ci sera appelée à jouer dans la réglementation du secteur de l'énergie au cours de la prochaine période de planification triennale.

Comme vous le savez, les organismes provinciaux font partie du gouvernement et ont le devoir d'agir dans l'intérêt supérieur des Ontariennes et des Ontariens, en veillant à une gestion responsable des fonds publics au profit des contribuables ou, dans le cas de la Commission de l'énergie de l'Ontario, des usagers. Ils sont tenus également d'adhérer aux politiques et directives du gouvernement, dans le respect des objectifs législatifs qui définissent le rôle de la Commission en tant qu'organisme de réglementation indépendant et tribunal décisionnel.

...cont'd

Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, les organismes sont tenus d'harmoniser leurs buts, leurs objectifs et leur orientation stratégique avec les priorités et les orientations de notre gouvernement, dans la mesure appropriée, compte tenu de la nécessité de protéger l'indépendance des fonctions quasi judiciaires de la CEO. En tant que président, vous devez veiller à ce que le plan d'activités de la CEO démontre les projets de l'organisme visant à répondre aux attentes et aux priorités gouvernementales ci-dessous et à ce que les progrès et les réalisations soient présentés dans votre rapport annuel. Le respect de ces exigences fait l'objet d'un rapport annuel au Conseil du Trésor ou au Conseil de gestion du gouvernement.

À partir de 2026-2027 et au-delà, notre gouvernement s'attend que la CEO poursuive les missions suivantes, le cas échéant :

### **Protéger l'Ontario**

1. Intensifier les partenariats nationaux au sein du Canada pour promouvoir le développement des chaînes d'approvisionnement et des possibilités économiques à l'échelle du pays, tout en fortifiant la résilience économique, notamment face aux menaces récurrentes de droits de douane américains et à l'incertitude économique ambiante.
2. Lorsque les circonstances le permettent, accorder la priorité à l'approvisionnement en biens et services auprès d'entreprises ontariennes, ainsi que d'autres entreprises canadiennes, en respectant les procédures prévues par la *Loi de 2025 visant à encourager à acheter ontarien*.
3. Offrir un allègement économique aux familles, aux consommateurs et aux entreprises ontariennes en procédant au gel des frais et tarifs gouvernementaux, sous réserve de l'approbation du ministre compétent.

### **Offrir de meilleurs services**

4. S'attacher à offrir une expérience véritablement centrée sur l'utilisateur et le client, en simplifiant les interactions, en rehaussant la satisfaction et en développant et optimisant les offres de services numériques.
5. Mettre en évidence les occasions de renforcer l'efficacité, d'élever la qualité des services, de stimuler l'innovation et de réaliser des économies pour les Ontariennes et les Ontariens, notamment par l'adoption de l'intelligence artificielle et de technologies avancées.

...cont'd

6. Éliminer les charges administratives superflues et leurs lourdeurs bureaucratiques en appliquant des méthodologies LEAN ou d'autres stratégies afin d'optimiser les opérations.

#### **Impulser l'innovation et optimiser les ressources publiques**

7. Trouver des solutions novatrices permettant une utilisation efficace des ressources publiques pour exécuter pleinement le mandat de l'organisme dans les limites de son enveloppe financière, grâce à des rapports financiers précis, des contrôles internes robustes et des pratiques préventives de lutte contre la fraude.
8. Gérer l'effectif de l'organisme avec la plus grande rigueur afin de stabiliser les dépenses et de garantir une viabilité financière à long terme, notamment en :
  - a. respectant scrupuleusement les paramètres de contrôle des embauches, y compris en cessant le recrutement pour les postes qui ne sont pas essentiels aux opérations critiques ou ne sont pas en contact direct avec le public, consultants compris;
  - b. maintenant une taille maximale d'effectif définie (consultants compris);
  - c. assurant la conformité à la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*;
  - d. accroissant la productivité et l'efficacité grâce à l'adoption systématique des technologies.
9. Mettre au point une politique sur l'effectif sous responsabilité directe qui tienne compte des différents flux d'activités au sein de l'organisme et établisse des seuils minimaux pour cet effectif, et la soumettre à l'approbation du ministre, au plus tard le 31 mars 2026.
10. Transmettre au ministre compétent, au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2025, la politique, la ligne directrice ou la directive modifiée en matière de ressources humaines conforme à la norme de la fonction publique de l'Ontario, laquelle prévoit quatre (4) jours de travail en bureau par semaine à compter du 20 octobre 2025, puis cinq (5) jours par semaine à compter du 5 janvier 2026, et collaborer avec le ministère compétent pour pallier toute contrainte liée aux espaces de bureau.

Ces engagements à l'échelle du gouvernement s'appliquent aux organismes provinciaux régis par une commission ou un conseil.

... cont'd

Je vous invite à consulter le guide ci-joint pour vous familiariser avec chacune des priorités, ainsi que les mesures de rendement connexes, lesquelles peuvent être utilisées si aucune mesure n'est encore établie.

Dans le cadre de la mise en œuvre par l'Ontario d'une ambitieuse stratégie énergétique à long terme, je vous transmets la présente afin de présenter plusieurs priorités propres à la CEO et d'exposer ma vision du rôle que la Commission doit jouer pour soutenir un avenir énergétique propre, sûr, fiable et abordable pour la province.

Au cours des deux prochaines années, je m'attends que la CEO poursuive son évolution et fasse preuve d'agilité, d'un sens des responsabilités et de clairvoyance dans son rôle d'organisme de réglementation, au service des intérêts des usagers ontariens et à l'appui de l'économie provinciale dans son ensemble. La CEO doit se positionner comme un fil conducteur dans la mise en œuvre de la vision énergétique audacieuse de notre gouvernement, en alliant efficacité et efficience. Je m'attends également qu'elle engage des consultations approfondies auprès des parties prenantes du secteur dans le but d'orienter l'évolution du secteur face aux nouvelles réalités complexes du paysage énergétique. Il s'agit notamment d'accroître la production d'électricité de manière rapide et propre, tout en préservant l'abordabilité pour les Ontariennes et les Ontariens.

Pour répondre à ces impératifs, la CEO devra renforcer et moderniser son arsenal réglementaire, en conjuguant la préservation de l'indépendance de ses processus décisionnels avec l'intégration de nouvelles méthodes et techniques. En présence d'occasions véritablement inédites, je l'encourage à concevoir et à déployer des solutions novatrices rapidement et efficacement. En tant qu'organisme de réglementation du secteur, la CEO est idéalement positionnée pour établir et faire respecter les règles d'exploitation, concrétiser les objectifs législatifs de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, notamment la fiabilité, l'abordabilité, la sobriété énergétique, l'innovation et le développement économique, et exercer un rôle exemplaire à mesure que le secteur s'adapte et contribue à la vision énergétique de l'Ontario.

## **DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES POUR 2026-2027**

### **L'énergie pour les générations à venir**

Poursuivre la mise en œuvre du Plan énergétique intégré (PEI) en pleine conformité avec la Directive du ministre du 11 juin 2025 (lien fourni).

...cont'd

Premier en son genre en Ontario, ce PEI trace la stratégie provinciale destinée à mobiliser l'ensemble des ressources énergétiques afin d'offrir une énergie abordable, sûre, fiable et propre, contribuant ainsi à la croissance économique et à la création d'emplois. La CEO est tenue de donner suite aux exigences de la Directive du ministre, sous réserve de légères adaptations aux échéanciers énoncés ci-après.

- Point n° 14 de la Directive – D'ici le 31 décembre 2026 (auparavant, le 30 juin 2026), s'assurer que les processus de planification tiennent compte adéquatement du déploiement rentable des RED, en consultation avec la SIERE s'il y a lieu, par les moyens :
  - 14.1. Diriger l'examen des processus de planification régionale et locale afin de s'assurer que les RED sont considérées comme des options viables pour répondre aux besoins.
  - 14.2. Consulter la SIERE, qui dirige l'examen du processus de planification d'ensemble du réseau afin d'assurer l'alignement et la prise en compte cohérente des RED à tous les niveaux de planification.
  - 14.3. En se fondant sur les résultats des examens mentionnés ci-dessus, déterminer, au moyen des processus de planification, les zones qui bénéficieraient d'un déploiement cible des RED (p. ex., les zones à forte croissance, les contraintes du réseau de distribution ou les problèmes de fiabilité).

### **Groupe consultatif des sociétés de distribution locale (SDL)**

Appuyer les travaux du Comité *PULSE pour le leadership et l'excellence en distribution d'électricité* (Comité PULSE), lancé le 27 octobre 2025. La CEO a la responsabilité de s'investir pleinement auprès de ce comité, en tenant ses membres informés, en participant aux conversations sur les priorités précisées et en conseillant le gouvernement sur les enjeux issus des recommandations du Comité PULSE. À la réception des avis et recommandations du comité en matière de politique, un addendum à la présente lettre d'instructions viendra préciser les prochaines étapes attendues de la CEO.

### **Rémunération des services publics et amélioration du service à la clientèle**

Poursuivre les travaux entrepris par la CEO par suite de la lettre d'instructions du 29 novembre 2023 afin de garantir que le cadre de rémunération des services publics demeure adapté à ses objectifs, en renforçant l'efficacité des coûts, la fiabilité et la qualité du service à la clientèle.

...cont'd

Cet engagement comprend la création d'un portefeuille intégré réunissant l'ensemble des projets relatifs à la rémunération des services publics, conçu pour produire des résultats tangibles au bénéfice des usagers.

### **Investissement dans la croissance : connexions du dernier kilomètre**

Poursuivre la mise en œuvre du Modèle d'allocation de capacité (MAC) pour les nouveaux grands ensembles résidentiels. La CEO devra assurer la surveillance et l'orientation des services publics d'électricité adoptant le MAC, en garantissant la conformité des SDL aux dispositions de ce modèle et en veillant à leur mise en œuvre lorsque cela s'avère nécessaire.

Appuyer la proposition provinciale relative à l'allocation des coûts des connexions au système de transport d'électricité, notamment en contribuant à la rédaction des règlements et à l'organisation de consultations subséquentes, au besoin, tout en maintenant la publication et la mise à jour des cartes de capacité de distribution.

Superviser l'application fidèle du Règl. de l'Ont. 410/22 (Infrastructures électriques – Projets désignés d'Internet à haut débit), pour garantir que ces projets respectent leurs objectifs de rendement et d'assurer leur conformité lorsque cela s'avère nécessaire.

### **Protection des consommateurs et transparence**

Mener à terme l'examen de certaines règles encadrant le service à la clientèle pour les distributeurs d'électricité, les distributeurs de gaz naturel assujettis à la tarification réglementée et les fournisseurs de compteurs divisionnaires, de manière à assurer une protection équitable à tous les consommateurs.

La CEO devra, en concertation avec mon ministère, les SDL et d'autres parties prenantes concernées, étudier la mise en place de nouvelles exigences de production de rapports et réviser son cadre réglementaire relatif à la transmission des données conformément à l'Initiative du bouton vert. Le cas échéant, elle collaborera avec mon ministère afin de recenser les changements nécessaires au règlement pour la mise en œuvre de l'Initiative du bouton vert.

### **Fiabilité, sécurité et résilience du secteur de la distribution**

La CEO doit œuvrer pour la fiabilité, la résilience et le rendement du secteur de la distribution de l'Ontario face aux menaces climatiques, aux risques cybernétiques et à l'ensemble des autres risques externes.

... cont'd

Elle devra poursuivre la surveillance de la mise en œuvre de sa politique d'évaluation des vulnérabilités et de durcissement des systèmes, et rendre compte des avancées réalisées par les distributeurs d'électricité dans l'intégration de la résilience climatique à leur planification du réseau.

La CEO devra mettre en œuvre la Norme ontarienne de cybersécurité, assortie d'obligations de signalement des incidents, et examiner l'opportunité d'élargir ces exigences à d'autres acteurs essentiels du secteur.

### **Réduction des lourdeurs bureaucratiques et efficacité décisionnelle**

Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en 10 points de la CEO relatif à la réforme des intervenants, en réalisant des avancées importantes dans les approches permettant de regrouper les intervenants selon leurs intérêts et de renforcer la collaboration au sein et entre ces catégories, de manière à limiter les interrogatoires redondants et à optimiser l'efficacité et la lisibilité des processus décisionnels de la Commission.

Parallèlement à cette politique, proposer de nouvelles cibles pour poursuivre la réduction du nombre et des coûts des charges réglementaires, en tenant compte du Plan énergétique intégré (PEI) et de la Directive connexe, au plus tard le 27 février 2026.

### **PROCHAINES ÉTAPES**

La CEO est invitée à présenter des mises à jour trimestrielles sur l'avancement de ces priorités. Si des obstacles législatifs ou réglementaires viennent à entraver les progrès, la CEO devra consulter mon ministère en fournissant une analyse détaillée et en proposant des solutions. Mon ministère est prêt à intervenir afin de doter la CEO des outils et des pouvoirs nécessaires pour concrétiser la vision gouvernementale d'un secteur de l'énergie abordable, sûre, fiable et propre.

J'attends avec intérêt notre prochaine réunion pour discuter de ces priorités et les voir intégrées au plan d'activités et aux opérations courantes de la Commission. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au conseil d'administration, aux dirigeants, aux commissaires et au personnel pour leur engagement soutenu au service des Ontariennes et des Ontariens. J'ai hâte de recevoir le prochain plan d'activités de la CEO et de poursuivre notre collaboration fructueuse à l'appui de l'avenir énergétique de l'Ontario.

... cont'd

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération respectueuse.

*Original signé*

Stephen Lecce  
Ministère de l'Énergie et des Mines

- c. Matt Hiraishi, Chief of Staff to the Minister of Energy and Mines  
Susanna Laaksonen-Craig, Deputy Minister of Energy and Mines  
Carolyn Calwell, Chief Executive Officer, Ontario Energy Board  
Kelly Brown, Assistant Deputy Minister, Ministry of Energy and Mines

Attachment:

Tableau des priorités gouvernementales pour le secteur des agences 2026-2027